

# **PROJET** DE RAPPORT D'ACTIVITES SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 12 2018

Jean-Dominique Giacometti - Directeur de Pays d'Aix Associations - 30 octobre 2018

Le rapport d'activités s'organise schématiquement de la manière suivante : **Personnels** : 8 (8 CDI / 7,2 ETP)

**Maisons des Associations** : Bâtiments en général et entretien, Bureaux mis à disposition permanente, Salles mises à disposition temporaire.

**Maison de la Vie Associative :**

Mise à disposition de salles (6 sur Tavan - 16 au Ligoures) - Informatisation (renouvellement des logiciels)

**Service paie** (+/- 60 associations - 160 salariés)

**Accompagnement** : Journées Informations et Conseils (15 dont 5 à l'extérieur) - Formations (26)

**Assogora** (Salon de la Vie Associative et du Bénévolat du Pays d'Aix), visites des salons du Territoire.

**Communication** : Journal A+B (1 parutions) ; Production PAO au profit des associations (25 interventions, réalisations et créations) - Site Internet (17 créations dont 15 hébergements)

**Projets et réalisations** : Fondations et financements privés,

Relations avec les Fédérations et Unions (Fonds de Solidarité et de Promotion de la Vie Associative).

**Participations diverses** : RNMA, Mission de Délégué Régional du RNMA-PACA.

Concours de l'Association Exemplaïre & Innovante édition 2018 -

**Programme Envies d'Alliances** : coopérations et Alliances territoriales Associations - Entreprises.

## **2018 Année de reconnaissance de Pays d'Aix Associations :**

Cette année a vu les efforts et les innovations mises en place depuis 2014 porter leurs fruits.

- Le Préfet de Région a inclus le Directeur de PAA, Délégué pour PACA du RNMA, dans la préfiguration de la signature de la Charte d'Engagements Réciproques avec la Région Sud PACA.
- La Ville d'Aix a inclus la Présidente de Pays d'Aix Associations et une V-Présidente, dans le *Comité de Pilotage de l'Attractivité de la Ville*.
- La Présidente siège au Conseil de Développement de la Métropole : elle a pris la Présidence de la Commission Citoyenneté et Vie Associative. Leur rapport rendu au Président de la Métropole en juin se base en partie sur la Charte d'Engagements Réciproques de 2014, et propose la mise en place d'une Charte de la Citoyenneté de la Métropole.
- La Présidente siège désormais à ce titre dans le Comité Consultatif de la Société Civile du Pays d'Aix.
- Le Directeur de PAA a été intégré dans les Commissions Régionales et Départementales du FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative).
- Envies d'Alliance, le programme démonstrateur des coopérations territoriales Associations / Entreprises / Collectivités Territoriales a pris son allure de croisière et a été présenté à l'ensemble des partenaires le 22 novembre, par la Vice-présidente qui en a la charge du développement.
- L'avance de PAA dans les domaines de la coopération territoriale a amené à ce que Juris-associations (publication scientifique du groupe Dalloz) à inviter PAA à co-écrire un article dans la publication de décembre, qui porte sur les co-constructions des politiques locales.
- Le Directeur de PAA était le co-animateur des Rencontres du RNMA de décembre 2018 - Mulhouse, qui portaient sur les co-constructions.
- Le Directeur de PAA a été invité à participer à la formation dispensée par l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix, « Certificat de Gestion des Associations ».

Pourtant malgré cette reconnaissance nationale et régionale, la situation de PAA n'a jamais été aussi mauvaise et précaire depuis 2003.

## **2018 Année terrible pour les finances de Pays d'Aix Associations :**

L'année 2018 se termine avec un net déficit de près de 18 676 € (4% du compte de résultat). Il suit le déficit de 20.000 euros de 2017. Le déficit est devenu structurel.

La succession depuis 15 ans, d'années déficitaires et excédentaires semblait montrer la solidité globale de la Maison de la Vie Associative du Pays d'Aix.

Pourtant 2018 marque un tournant négatif. Depuis 2014, les financements publics ont diminués de plus de 100.000 euros ! (CR-PACA : -18.000€ (-100%) ; CD13 : -5.000€ (-25%) ; Métropole : -25.000 euros (-15%) ; Aix : -28.000€ (-20%) ; Contrats aidés : -26.000 (-100%).

Financier	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Baisse 2018 / 2013
Ville d'Aix	147 000	147 000	147 000	132 200	119 200	119 200	-27 800
Pays d'Aix	160 000	160 000	160 000	160 000	152 000	135 000	-25 000
CD13	18 000	18 000	15 000	15 000	15 000	15 000	-3 000
Région PACA	20 000	18 000	18 000	18 000	0	0	-20 000
ASP CUI / AEV	25 940	21 454	15 848	18 709	6 682		-25 940
<b>Total Subventions</b>	<b>370 940</b>	<b>364 454</b>	<b>355 848</b>	<b>343 909</b>	<b>292 882</b>	<b>269 200</b>	
<i>Baisses année N-1 / N</i>		-6 486	-8 606	-11 939	-51 027	-23 682	<b>TOTAL BAISSSES</b>
<i>Baisse cumulée / 2013</i>		-6 486	-15 092	-27 031	-78 058	-101 740	<b>-101 740</b>

Seule la Direction Jeunesse et Sports du Ministère / Préfecture est intervenue en augmentation à 10.000€ (3000 € en 2018) de subvention du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA). Mais ce financement bienvenu n'est jamais pérenne.

Ces coupes sombres de toutes les Collectivités deviennent insurmontables et portent atteinte à l'activité de PAA, causant des annulations ou des reports de certaines actions, PAA restant dans l'incertitude des montants qui seront alloués durant l'année, dans l'attente des paiements des subventions, puis des soldes. Cela est évidemment regrettable, empêchant de mettre en œuvre les orientations déclarées.

Les importantes économies réalisées depuis 2009 (réduction du nombre de salariés - téléphone, imprimerie, graphiste), renouvelées en 2015 (photocopieurs, téléphone) et en 2017 (affranchissement) ont permis de réduire les coûts de fonctionnement. Les économies deviennent désormais impossibles, sauf à procéder à des licenciements.

Ce n'est que l'augmentation des tarifs des mises à dispositions des salles en 2015 (restés inchangés depuis 2009), pourtant décriée par certaines collectivités territoriales, qui avait pu partiellement contrebalancer ces baisses de subventions de 2015 à 2017.

(NB - A ces questions s'ajoutent celle du Ligoures lui-même et du possible déplacement de PAA, sans que les informations reçues ne soient ni infirmées, ni cohérentes, pour la troisième année consécutive.)

**Convention Ville d'Aix – Un changement unilatéral et brutal** : la convention d'objectifs qui liait la ville d'Aix à PAA, depuis 2012, reconduite à l'identique en 2015, 2016, puis en 2017, a connu d'importantes modifications, sans que nous en soyons avertis à l'avance.

Les changements ont portait sur :

- L'**obligation** faite à PAA de demander pour chaque mise à disposition de salle une autorisation préalable aux services de la Ville. La Ville, incapable de mettre en place un système propre à réaliser ses injonctions s'est trouvée contrainte de présenter une nouvelle version de la Convention à dès le 16 juillet.
- Surtout, l'**interdiction** de réaliser des recettes sur les mises à dispositions de salles et les activités de la Maison de la Vie Associative. Les bases juridiques invoquées pour cette interdiction ont fluctué : les recettes réalisées par PAA sur les Mises à Dispositions de Salles, ou bien les possibles excédents réalisés de cette manière, l'auraient placé dans le champ d'activités lucratives ; puis la réalisation de recettes liées à des activités ayant lieu dans un bâtiment public auraient placé PAA dans le rôle de *Comptable Public* dans le recouvrement de recettes publiques ; puis plus tard, la Chambre Régionale des Comptes aurait fait des remarques à la Ville (cf La Provence du 21 10 2018). Cette interdiction prive PAA de 140.000 euros de recettes environ, que la Ville a décidé de ne compenser qu'à hauteur de 70.000 euros.

La baisse des subventions, l'interdiction des recettes et encore plus l'impossibilité de la Ville d'Aix de répondre à nos questions sur sa vision d'une Maison de la Vie Associative, ce dont la presse s'est largement faite l'écho, ont amené PAA à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le 23 10 2018. A son terme les membres ont mandaté le CA et la Présidente pour conserver la gestion associative de la MVA et pour ce faire l'autorisent à aller vers le Tribunal de Grande Instance y trouver une protection juridique destinée à prévoir un plan de pérennisation.

(NB – Concernant les supposées « Recettes ». Il s'agit de participations aux frais de gestion et de mise à dispositions des salles et espaces aux associations adhérentes de Pays d'Aix Associations. Les charges sur les bâtiments, transférées de la Ville d'Aix vers PAA dès 1994, étaient réparties entre PAA et les associations logées ou accueillies. Une grande incertitude pèse sur les montants de ces charges, passant par exemple de 44.000€ en 2014 à 24.000€ en 2015, puis 34.000 € en 2016. La réalisation des budgets s'en trouve faussée et la relation avec la Ville entachée, cette dernière reprochant à PAA un manque d'anticipation sur les recettes, alors que celles-ci sont destinées à payer les charges que la Ville nous demande et qui sont aléatoires !.)

**Conseil d'administration** : Le renouvellement du CA continue en juin 2018 avec plusieurs nouveaux administrateurs. Les fonctions de gouvernance sont complètement assurées, avec la tenue de 8 CA et de 10 Bureaux.

**Personnels** : 8 CDI (7.2 ETP env.) ; Tous les salariés sont en CDI et la plupart en TP. Ceci est une satisfaction faisant cesser le recours aux contrats aidés. Les salaires nets restent particulièrement bas.

**Relations avec les Communes de la CPA** : L'impulsion tentée par le Président Cortes dans les relations avec les communes de la CPA, en prenant rendez-vous avec plus d'une dizaine de Maires pour leur proposer de formaliser les activités de PAA réalisées sur leur territoire dans une convention de partenariat, n'a porté ses fruits que sur quelques cas (Pertuis, Bouc-Bel-Air, Meyrargues...). Les Communes demeurent généralement



peu capables de relations de ce type, sans doute habituées à obtenir les services de PAA gratuitement et dans un cadre informel. Il faut sans doute pour le futur revoir cela, dans le cadre de la Métropole.

**Mise à disposition de locaux** : L'interdiction de recette lancée par la Ville contre PAA rend impossible toute comparaison avec les années précédentes. Il semble qu'il y ait eu une diminution en nombre d'heures pour le début d'année puis remontée avec les gratuités totales, ce qui se traduit par de nombreuses réservations non suivies d'utilisation réelle.

Les mises à disposition de salles atteignent 4000 environ pour 14.000 heures. Ceci correspond, chaque jour ouvrable (+/- 250 par an) à 15 mises à disposition et 55 heures.

**Numérisation du système d'exploitation** : Les opérations précédentes, qui s'étaient accomplies avec beaucoup de difficultés, et en générant des coûts très importants (+20.000€) au total en incluant les charges de personnels) se sont terminées et fonctionnent. Suivant les demandes de la Ville d'Aix, une attention a été portée en 2017 et début 2018 à la création et la diffusion de vidéos.

Le site internet a été entièrement revu, avec de nouvelles fonctionnalités qui permettent aux associations de modifier leurs informations et surtout de s'inscrire en ligne aux activités d'accompagnement et de conseil.

**Tavan** : La Ville souhaite revoir l'attribution de la gestion de Tavan à PAA, afin de lui permettre de déplacer des associations venant de bâtiments municipaux présentant des problèmes techniques. Nous faisons la proposition à la Ville de profiter de cela pour organiser à Tavan une, voir deux Maisons des Associations thématiques, en particulier dans la Culture. Lancée il y a un an et demi, ce mouvement reste au milieu du gué.

**Ligoures** : l'annonce d'un déplacement de la Maison de la Vie Associative et de PAA hors du Ligoures, à l'horizon de deux ou trois ans (2020) a été faite, puis démentie. Toutefois, le projet de transformer le Ligoures en *Cité Services Publics* avec l'arrivée de services tels que la Mairie Annexe située Avenue de l'Europe (désormais réalisé en février 2019) demeure. Cette annonce peut être vue comme très grave, dans la mesure où aucune solution de relogement de la MVA n'est pour l'heure proposée ni anticipée.

La transformation est déjà entamée et par exemple le CCAS n'a plus les moyens d'assurer l'ouverture du Ligoures jusqu'à 20 heures. La baisse des subventions de PAA rend impossible l'embauche d'un gardien pour le rez-de-chaussée. La conséquence en est que les horaires d'ouverture sont réduits de 2 heures les lundis et vendredis (18h00 et non plus 20h00). Les samedis n'ont pu être ouverts qu'un sur quatre au mieux.

D'une manière générale, les baisses de subventions ont donc amené à une réduction des horaires d'ouverture.

**Le Service Paye** : Rappelons que le Service Paye est mis en place pour éviter aux associations les complications et les risques liés à l'embauche et au droit social : ce service produit des bulletins de salaires à des coûts adaptés aux moyens des associations de moins de 9ETP. Il rencontre un net succès avec plus de 100 associations différentes inscrites depuis la création en 2005. Plus de 50 associations utilisatrices actuellement, pour environ 140 salariés, font considérer que plus du tiers des associations du territoire entrant dans les critères (ayant entre un et neuf salarié au plus) utilise ce service, ce qui est considérable.

Ce service a été touché par la baisse du nombre de contrats aidés décidée à la rentrée 2017 (-10 associations, -20 salariés), ainsi que par la baisse générale des financements publics aux associations.

**L'Accompagnement** (*Journées Info-Conseil et Formations*) fait désormais l'objet d'un rapport spécial (téléchargeable sur [www.paysdaixassociations.org](http://www.paysdaixassociations.org)).

A été très fortement perturbé par les difficultés financières dues à la Ville d'Aix et aux incertitudes longtemps maintenues sur le montant des fonds de la Métropole.

**Journées Infos-Conseils (JIC)** : leur nombre a néanmoins été augmenté d'un tiers de 10 à 15, avec le doublement de celles d'Aix, en faisant appel aux salariés pour ce développement. C'est une évolution importante, qui permet à la fois d'augmenter le nombre d'associations bénéficiaires tout en conservant le nombre de communes visitées. Les salariés de PAA ont été mis à contribution avec une grande implication de leur part. Cette augmentation a donc été réalisée sur ressources propres, alors que les subventions diminuent.

**Formations** : Le nombre de Formations a été diminué fortement, considérant les coupes infligées dans les financements par les Collectivités Territoriales (CR et Ville d'Aix, soient -15.000 euros). Néanmoins ce sont 18 formations (contre 26 en 2016) et 25 journées (30 en 2016) qui ont été mises en place.

**ASSOGORA 2018** : Le Salon des Associations et du Bénévolat du Pays d'Aix a connu un succès important, avec près de 400 associations inscrites très rapidement, tous les stands réservés et un public impossible à compter, mais toujours aussi dense, sur le Cours Mirabeau. C'est un véritable succès pour les Habitants du Territoire, pour les associations, et pour l'équipe Salariés et Administrateurs.

- **Financement et couts** : La Ville d'Aix n'a plus financé la parution du dépliant/plan Assogora et nous avons renoué avec la tradition d'un numéro spécial du A+B.

Surtout : A), l'interdiction de réaliser des recettes a été étendue à Assogora, alors même que - B) les mesures de sécurité imposées par Vigipirate et la nécessaire gestion des flux ont imposé des coûts supplémentaires importantes de l'ordre de 9.500 euros (15.000 en 2017 ; nous avons donc fait des économies sur ce poste.), sans que la Ville d'Aix n'intervienne pour contre balancer ce qu'elle nous impose.

- **ASSOGORA étendue** : Depuis 7 ans et plus désormais, PAA est présent sur autant de salons des Associations des Communes de la CPA que possible, avec des prises de contacts directes avec les bénévoles présents et la transmission des documents de PAA (plaquette de présentation, A+B...). Cette année 18 Communes (représentant 320.000 habitants du territoire / 390.000) et leurs salons ont été visités avec plus de 1.000 associations différentes rencontrées. (chiffres y compris le salon des Sports, mais hors Assogora) Comme chaque année nous avons donc couvert là encore, tout le territoire du Pays d'Aix.

- Il faut noter qu'étant donnée la taille du territoire, 60km x 60km, les dépenses de déplacement sont naturellement importantes et qu'une vision sans intelligence de cette réalité conduit certaines collectivités et certains élus à considérer que ce poste « voyages et déplacements » est trop élevé.



## **COMMUNICATION :**

Pays d'Aix Associations a poursuivi son développement vers la communication et l'informatisation :

**L'agenda des activités et des événements des associations** est maintenu à jour par un effort quotidien des salariés.

Le Journal de Pays d'Aix Associations A+B, "*Associations & Bénévoles*", destiné à présenter les associations et leurs activités aux habitants du territoire du Pays d'Aix, afin qu'ils connaissent et adhèrent aux associations, qu'ils s'investissent dans les instances dirigeantes, afin de maintenir le nombre de bénévoles aussi haut que possible, pour une véritable implication de nos concitoyens dans la vie associative. Le nombre de pages éditoriales est porté couramment à 32 et 24 en moyenne.

En 2018 un numéro est paru sur Assogora (N°33). La baisse des financements concernait en particulier la communication et la réduction des publications en est le résultat direct.

## **Réseau National des Maisons des Associations :**

Le siège de PAA au CA du RNMA a été renouvelé et c'est le Trésorier qui siège.

Le Directeur de Pays d'Aix Associations est le Délégué Territorial du RNMA pour PACA depuis février 2013 ; 2 séances de travail avec nos consœurs (Aix, Arles, Aubagne, Avignon, Gardanne, La Ciotat, Marseille, Martigues, Saint-Rémy, Vitrolles). Elles ont en particulier porté sur la Charte d'Engagements Réciproques.

**Charte d'Engagements Réciproques de 2014** : PAA et le RNMA ont soutenu la mise en place de la Charte de 2014 lors des Commissions Régionales de la Vie Associative et au cours des Réunions du RNMA PACA. La Région PACA, sous l'invitation du Préfet de Région avait nettement avancé la préparation de la signature, incluant le Représentant PACA du RNMA dans les échanges préparatoires. Néanmoins les élections de 2017 ont mis en suspend le processus et la nouvelle présidence de la Région semble moins intéressée par ce document pourtant fondateur. La suppression des subventions de la Région à PAA est regrettable. Cette charte devait de nouveau être signée en décembre entre la Région et la Préfecture de Région, mais un report a été de nouveau imposé. Cette signature reste un objectif important pour 2019.

**ENVIES d'ALLIANCES** : Ce programme est un élément essentiel de Pays d'Aix Associations.

Basé sur la relation nouée entre le **RNMA** et **Le RAMEAU** ([www.lerameau.org](http://www.lerameau.org) - organe de réflexion sur la Responsabilité Sociétal des Organisations), utilisant les concepts et les outils du RAMEAU, *Envies d'Alliances* est un système de coopération territoriale entre les Collectivités Territoriales, les Entreprises et la Société Civile Organisée.

*Envies d'Alliances*, née formellement le 19 décembre 2016 a développé des partenariats inter associatifs et a amené la Ville d'Aix à intégrer Pays d'Aix Associations au programme de ***L'Attractivité du Territoire***.

Les efforts pour faire avancer *Envies d'Alliances*, l'innovation dont a fait preuve la Vice-présidente Mme Odile Solomon, ont permis que ce qui est pour l'instant un démonstrateur est déjà devenu **un exemple national**. Le 19 octobre 2017 le Président- Fondateur du RAMEAU est venu à Aix afin de prévoir les développements 2018 du programme. Il nous a annoncé que le programme *Envies d'Alliances* est désormais reconnu comme un territoire pilote par le *Commissariat Général à l'Egalité des territoires* (CGET)

## **En conclusion :**

**L'année a été très chargée** : réorganisations internes, réorganisation de l'informatique d'exploitation, grand stress créé par l'interdiction de recettes...

Malgré tout, tous les services d'une maison de la vie associative sont rendus par PAA, en quantité, en qualité et en régularité souhaitables. Ceci malgré le nombre réduit de salariés, et la taille considérable du territoire du Pays d' Aix.

Le nombre de Journées Informations et Conseil, un des cœurs d'activités de PAA, a été augmenté d'un tiers.

PAA s'est tourné autant qu'elle l'a pu vers l'image et la vidéo dans sa communication.

Le bilan d'activités de l'Année 2018 est donc très positif, malgré la baisse significative des subventions.

**Paradoxalement, face à ces baisses, rarement Pays d'Aix Associations a été autant reconnu et intégrée à des cercles de réflexions et d'actions locaux, Régionaux, voire nationaux.** Nous avons participé comme représentant de la vie associative de PACA aux rencontres de la *Commission Régionale de la Vie Associative*, nous travaillons en étroite collaboration avec la DRJSCS de l'Etat. De plus la Ville d'Aix nous a intégrés dans ***L'Attractivité du territoire***.

Grace au programme *Envies d'Alliances*, nous sommes **un territoire pilote** pour le *Commissariat Général à l'Egalité des territoires* (CGET).

Le programme ***Envies d'Alliances*** constitue une raison forte de cette confiance. Nous y avons les concepts, les outils, la reconnaissance nationale de notre travail.

**Les coopérations interassociatives doivent être basées sur la mutualisation de projets.** Elles peuvent aussi être basées sur l'idée que chaque association utilise les journées de commémoration ou de célébration pour définir son calendrier d'activités afin de bénéficier de la communication de ces journées et d'avoir des éléments à y présenter en commun créant ainsi une synergie de moyens pour le projet. Cette façon de travailler ensemble doit devenir un réflexe.

Il faut souligner le fait que, alors que les financements structurels assurant les missions classiques arrivent à l'étiage, l'absence de possibilités de financements nouveaux par les Collectivités territoriales sur des projets sera une tendance lourde, restreignant le développement d'actions nouvelles.

JDG – 30 10 2018